



Mon ex veut sortir mes chats de force.

Par Vannsb07

Bonjour,

J'ai un gros problème, et j'ai besoin de savoir qu'est-ce qui est légal ou non avec les lois des animaux...

Mon ex conjoint et moi se séparons, je déménage dans ma nouvelle maison en juillet 2024. Le problème, c'est que mon ex déménage aussi mais le 1er juin 2024. Je dois donc déménager avec lui pour un mois. (Ce n'est pas mon choix, mais bon, j'accepte.)

Le plus gros problème, c'est qu'il ne veut pas que mes chats viennent avec moi. (À noter que ce sont mes chats à moi, j'ai mon plus vieux depuis 12 ans, et mon plus jeune depuis 5 ans). Je n'ai personne qui peut les héberger pour le mois, et je n'ai certainement pas les moyens de payer une garderie non plus.

Il me menace donc de les sortir de force, de les abandonner, que c'est sure et certains qu'ils ne rentrent pas chez lui...

Je lui ai proposé de restreindre leur espaces, de passer l'aspirateur 3 fois par jours, et de faire un grand ménage du plancher la journée de mon départ. Il refuse.

Mes chats sont la moitié de ma famille (j'ai une petite fille de 2 ans, et elle les aime de tout c?ur aussi), c'est sure et certain que je ne les abandonnerais jamais, surtout pas pour les perdre à cause d'UN SEUL MOIS.....

Donc voici ma question : Est-ce légal si mon ex se débarrasse de mes chats sans mon consentement? S'il les abandonne dans la rue (comme il me menace depuis 1 semaine), ou s'il va les porter dans un refuge (toujours sans mon consentement).....

Je suis prise au dépourvue, aidez-moi S.v.p. !!!

Merci :(

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est interdit d'abandonner des chats dans la rue.

Mais elle peut aussi leur faire du mal ou les empoisonner, etc.

Vu l'ambiance confiez vos chats à une famille d'accueil d'une association pour 1 mois sera préférable.

Un don à l'association et fournir la nourriture et litière sera bienvenu.

Par Isadore

Bonjour,

Votre ancien compagnon est en droit de refuser vos chats dans son nouveau logement, si vous n'êtes pas propriétaire ou locataire.

S'il emmène à un refuge des animaux qui sont chez lui contre son gré, c'est comme s'il mettait vos chaises à la cave ou garde-meuble. Il n'y aurait rien à y redire.

Il n'est pas censé se débarrasser de vos biens à la rue, que ce soient les chats ou autre chose. Mais enfin comment empêcher les chats de "prendre la fuite" ?

Pourquoi ne pas garder l'actuel logement un mois de plus ?

S'il est seul propriétaire ou locataire de son nouveau logement, c'est lui qui fixe les règles. Si la condition pour vous accueillir est de ne pas avoir de chats, il faut s'y plier. Sans faire directement de mal aux chats, il sera en droit de laisser ses fenêtres ou sa porte ouvertes. Il sera aussi en droit d'utiliser ou de laisser traîner des produits ménagers toxiques.

Je suis d'accord, voyez avec une association pour une garde temporaire à frais réduits si vous ne pouvez pas vous loger ailleurs pendant un mois.

On trouve sinon des pensions qui coûtent une dizaine d'euros par jour et par chat, ça peut dépanner. Si vous comparez le coût à celui de certains soins vétérinaires, ce n'est pas une somme si élevée que cela.

Par Vannsb07

Il me reste un mois avec notre bail signé à nos deux noms avec mes chats autorisés. On change d'endroit, on va dans l'appartement à côté (c'est l'immeuble de ses parents) mais le bail n'a jamais été rompu. Donc je suis encore locataire jusqu'en juillet.

Par Isadore

Si le bail n'a pas été rompu, vous n'avez pas de raison de déménager. Restez dans ce logement avec vos chats jusqu'en juillet. Cela dit si vous comptez déménager en juillet il faudra songer à donner congé.

Votre bail porte sur un logement précis. Si les parents mettent à disposition de leur fils un autre logement sans vous faire signer un nouveau bail à tous les deux ou sauf si c'est pour vous reloger officiellement (accord amiable ou obligation juridique), ce sera son logement à lui. Ledit fils sera donc autorisé à débarrasser son son chez-lui de tous les chats indésirables qu'il y trouvera, à condition de ne pas leur faire de mal. Et accessoirement il pourra aussi changer d'avis et refuser de vous héberger tout court.

Par yapasdequoi

Même avis. Tant que vous êtes locataire, vous pouvez rester dans le logement avec vos chats. Si votre ex part, vous n'avez aucune raison de le suivre, ni de cohabiter et donc il n'y a plus de problème de chat.

Par Vannsb07

Merci pour vos réponses